

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 564

présenté par

M. Brottes, M. Tourtelier, M. Chanteguet, M. Le Bouillonec, M. Pupponi,  
M. Goldberg, M. Manscour, Mme Darciaux, M. Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard,  
M. Jung, M. Caresche, M. Plisson, M. Bono, Mme Pérol-Dumont, M. Mesquida, M. Villaumé,  
Mme Massat, M. Gaubert, Mme Fioraso, M. Duron, Mme Maquet, M. Grellier, Mme Got,  
M. Gagnaire, Mme Reynaud, M. Dumas, M. Jibrayel, Mme Marcel, Mme Coutelle,  
M. Bouillon, M. Philippe Martin, Mme Lepetit, Mme Quéré, M. Letchimy, Mme Robin-Rodrigo,  
M. Marsac, M. Le Déaut, M. Peiro  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 15 DUODECIES**

Compléter cet article par les mots :

« ou d'environnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dès lors que l'établissement public de coopération intercommunal dispose de la compétence environnementale, son représentant doit aussi participer aux travaux de la commission départementale des sites.